



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2026-02

En exercice 23

Présents 16

Pouvoirs 4

Date de la Convocation

12/01/2026

Date de l'affichage

12/01/2026

Séance du 20 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six,  
et le vingt janvier,  
à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

APD Résidence le Colombier  
à Sainte-Agnès

Présents : Brigitte MONNET, Marc BONGINI, Catherine FOURNIER, Isabelle PACOU, Jacques BONNIER, Marion ATRON, Sophie BAUDET, Jérôme BENOIT, Romain CORNU, Pierre ECOCHARD, Christopher HAUBRUGE, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Jean-Louis ROCHET, Françoise RODOT, Irène ROUCHE.

Absents : Sophie DEMAREST (pouvoir à I. ROUCHE), Thomas GAND (pouvoir à A. LAINE), François-Damien GROS (pouvoir à C. HAUBRUGE), Nelly GUICHARD, Valérie PAROLA, Michel SORNAY, Béatrice VAUCHER (pouvoir à F. RODOT).

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Entendu l'exposé de Madame La Maire,

Vu la délibération prise antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle :

- du 23 juillet 2024 confiant la maîtrise d'œuvre de l'opération au SIDEC du Jura,

- du 18 novembre 2024 validant l'APD pour un montant de travaux de 338 608,00 € HT pour une isolation par l'extérieur, le changement des menuiseries, la réfection de la ventilation et le changement des radiateurs électriques.

- du 1 décembre 2025 réévaluant les objectifs des travaux pour faire suite aux diagnostics de performance énergétique et à l'étude technico-économique, il est décidé de retenir le scénario 2 présenté par le SIDEC du JURA.

Vu l'Avant-Projet Définitif réalisé par le SIDEC DU JURA dont l'estimation des travaux relevant du scénario 2 s'élève à 682 285,20 € HT (suivant note technique du 15/01/2026) ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer la rémunération du maître d'œuvre, conformément à l'article 4-5 du CCAP de maîtrise d'œuvre, par la passation d'un avenant au marché sur la base du coût prévisionnel des travaux, et ainsi définir le taux de rémunération à appliquer comme prévu dans l'acte d'engagement.

Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier de financement externe sous forme de subventions en provenance de l'État au titre de la DETR, du Fond Vert, du Conseil Départemental au titre de l'Aide aux Logements, d'une aide du Fonds chaleur de l'ADEME dans le cadre du Contrat de développement des EnR thermiques porté par le SIDEC du Jura et de tous autres programmes susceptibles d'aider l'opération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents**

- **Article 1** : APPROUVE l'Avant-Projet Définitif établi par le maître d'œuvre au 15/01/2026
- **Article 2** : VALIDE le plan de financement phase APD ci-annexé (816 714.58 € HT toutes dépenses confondues soit 890 386.03 € TTC).
- **Article 3** : CONFIRME le montant cumulé des loyers des 16 logements du Colombier, à 4 500,00 € par mois.
- **Article 4** : FIXE le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre à 36 984.00 € HT selon l'avenant proposé par le SIDEC.
- **Article 5** : SOLLICITE les subventions de l'État au titre de la DETR, du Conseil Départemental au titre de l'Aide aux Logements, d'une aide du Fonds chaleur de l'ADEME dans le cadre du Contrat de développement des EnR thermiques porté par le SIDEC du Jura et de tout autres programmes susceptibles d'aider l'opération.
- **Article 6** : S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt.
- **Article 7** : DE DEMANDER au SIDEC DU JURA de poursuivre sa mission PRO.
- **Article 8** : AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré  
A VAL-SONNETTE, le 20/01/2026  
POUR EXTRAIT CONFORME  
La Maire, MONNET Brigitte



Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le

ID : 039-938363520-20260120-2026\_02V2-DE



**Commune de VAL SONNETTE**  
**Opération 249014T - Amélioration thermique logements du Colombier - SAINT-AGNES**

15/01/2026

**Plan de financement prévisionnel de l'opération - Stade APD**

<b>DÉPENSES</b>	
<b>Coûts construction</b>	<b>Montant en € HT</b>
lot 1 - VRD	30 845,00 €
lot 2 - Charpente couverture zinguerie	28 933,10 €
lot 3 - Menuiseries extérieures	128 382,00 €
lot 4 - Isolation par l'extérieur - plâtrerie - peinture	145 784,80 €
lot 5 - chaufferie et réseau de chauffage + émetteurs	<b>234 952,30 €</b>
lot 6 - électricité	14 400,00 €
lot7 - VMC	18 988,00 €
Eau chaude sanitaire individuelle (CET)	<b>80 000,00 €</b>
<b>Total en € HT coût construction</b>	<b>682 285,20 €</b>

<b>Dépenses annexes à ajouter</b>	
<b>Honoraires du maître d'œuvre SIDEC</b>	<b>30 820,00 €</b>
Plus value honoraires MOE SIDEC (20%)	6 164,00 €
BE thermique	8 000,00 €
Bureau de contrôle (1,5%)	4 700,00 €
Coordonnateur Sécurité Santé (CSPS) (1%)	2 970,00 €
OPC	<b>12 281,13 €</b>
Diagnostic amiante et plomb	2 000,00 €
DPE / logts (amont/aval)	2 500,00 €
Frais de publicité	2 000,00 €
Assurance Dommage Ouvrage (1,5%)	10 234,28 €
Branchements divers	5 000,00 €
Révision des prix (2%)	13 645,70 €
Frais divers et imprévus (5%)	34 114,26 €

<b>Coût total dépenses annexes</b>	<b>134 429,38 €</b>
------------------------------------	---------------------

<b>Coût total toutes dépenses confondues en € HT</b>	<b>816 714,58 €</b>
TVA 10%	73 671,46 €
<b>Coût total toutes dépenses confondues en € TTC</b>	<b>890 386,03 €</b>

<b>Recettes</b>	
<b>Subventions</b>	
Etat DETR 2025 (30% escomptés base éligible) *	240 000,00 €
CD 39 - aide aux logements	128 000,00 €
ADEME COTeNR	21 840,00 €
<b>Total prévisionnel subventions</b>	<b>389 840,00 €</b>
FCTVA	Non éligible
Autofinancement	500 546,03 €
<b>Coût total toutes dépenses confondues en € TTC</b>	<b>890 386,03 €</b>